



Dancehall Back to basics – Formulaire d’inscription
Année 2024/2025

Coordonnées de l’élève	Cours	Forfait et modalités de paiement
Nom : Prénom : Adresse : Téléphone : Email : Réseaux sociaux (Facebook, Instagram) :	<input type="checkbox"/> Dancehall/Capoeira 6-8 ans Mercredi 13h30- 14h25 <input type="checkbox"/> Dancehall/Capoeira 9-11 ans Mercredi 14h30- 15h25 <input type="checkbox"/> Dancehall 12-14 ans Mercredi 15h30- 16h25 <input type="checkbox"/> Dancehall 15-17 ans Mercredi 16h30- 17h25	<u>Forfait annuel :</u> Règlement en <input type="checkbox"/> 1 fois <input type="checkbox"/> 2 fois (50% avant le 30.08 et 50% avant le 1 ^{er} janvier) <input type="checkbox"/> 3 fois (40% le 30.08, 30% avant le 1 ^{er} décembre et 30% avant le 1 ^{er} février) <u>Forfait trimestriel :</u> Règlement en <input type="checkbox"/> 1 fois <input type="checkbox"/> 2 fois (50% le 1 du 1 ^{er} mois et 50% avant le 1 du 2 ^{ème} mois) <u>Forfait mensuel :</u> Règlement en une fois, avant le 1er du mois <u>Cours à l’unité :</u> Règlement avant le cours ou sur place. <u>Carte 5 cours ou 10 cours :</u> Règlement avant le cours

Les cours ont lieu à l’école des Croupettes, Rue Elisabeth-Baulacre 8, 1202 Genève

Les cours débuteront la semaine du 2.09.24 et se termineront la semaine du 23.06.25

Contact : dancehallbacktobasics@gmail.com ou 076.760.10.32

Paiement en espèces, par TWINT : 076.760.10.32 ou par virement bancaire à

Dancehall Back to Basics

IBAN : CH77 0021 5215 2275 9701 P

BIC : UBSWCHZH80A

Banque: UBS Switzerland AG

Élève mineur(e)

Je, soussigné(e) M/Mme _____, représentant(e) légal(e) de l'élève _____, autorise ce(tte) dernier(-ère) à suivre les cours Dancehall Back to basics. J'autorise également l'enseignant à prendre les mesures adéquates nécessaires en cas d'urgence.

Téléphone du/de la représentant(e) légal(e) :

1. J'autorise l'enseignant à me photographier ou filmer dans le cadre des différents événements ou activités qu'il organise. J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion du cours, notamment sur son site Internet, pour la durée de vie des supports réalisés ou de l'auto-entreprise. En contrepartie, l'enseignant s'engage à respecter l'image et à ne l'utiliser que dans le cadre précédemment défini.
2. Je déclare sur l'honneur ne présenter aucune contre-indication physique ou médicale à la pratique de la danse Dancehall.
3. L'élève s'engage à régler la totalité du montant forfaitaire qu'il/elle aura choisi et à respecter les délais de paiement. Tout retard de paiement entraînera des frais supplémentaire 50 CHF.
4. Aucun remboursement ne sera effectué, y compris en cas de maladie et/ou blessure.
5. L'élève s'engage à être ponctuel et à avoir un comportement correct. Tout comportement agressif, violent, raciste, discriminant et/ou sexiste entraînera la rupture du contrat, sans possibilité de remboursement.
6. En cas de pandémie et/ou fermeture des salles, aucun remboursement ne sera effectué. En contrepartie, l'enseignant s'engage à poursuivre les cours en visio interactif ou si possible en extérieur.
7. En cas d'absence de l'enseignant, ce dernier s'engage à être remplacé ou à rattraper les cours. Le cas contraire, l'enseignant s'engage à rembourser les cours non dispensés en fonction du forfait de l'élève.
8. Le non-respect d'une de ces clauses entraînera la résiliation du présent contrat sans avoir et sans remboursement.

La signature du présent contrat entraîne l'acceptation de toutes les clauses du règlement, des conditions d'inscription et de paiement, dont un exemplaire est à conserver par chaque adhérent.

Signature de l'élève ou du/de la représentant(e) légal(e) (si élève mineur-e)

Signature de l'enseignant

Fait à Genève, le